

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											15/2017		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	10/03	Prés.	17	Abs	6	Proc.	1	Votants	18

Par suite d'une convocation en date du dix mars deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le dix-sept mars deux mille dix-sept à dix-huit heures, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre (jusqu'à 19h15), JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques (jusqu'à 19h15), CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : ROUGÉ Pierre à CAUX Xavier (après 19h15), ESCANDE Jacques à JOLIBERT Marie-Christine (après 19h15), PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Absents : ROUGÉ Pierre (à partir de 19h15), LEVENARD Christian, ESCANDE Jacques (à partir de 19h15), BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Avance sur subvention à l'association Filentropé

Madame le Maire précise que le président et les membres de l'association Filentropé demandent au Conseil Municipal de leur accorder une avance de 13 000 € sur la subvention annuelle 2017, afin de leur permettre d'assurer le bon fonctionnement de l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** d'accorder à l'association Filentropé une avance de 13 000 € sur la subvention annuelle,
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget 2017,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Nicole QUILLIEN

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170317-1502017-DE